

Le beurre de Guernesey est naturellement si jaune qu'au dernier *Dairy Show* de Londres, les juges n'ont jamais voulu admettre l'absence d'une matière colorante étrangère et, sacrifiant aux préjugés, ont donné la palme aux beurres pâles du sud de l'Angleterre.

Cette décision a bien fait rire les gens sérieux et, du reste, le public ne s'y est pas trompé, les préventions anglaises n'ont pu lui donner le change et le beurre de Guernesey continue à être si recherché qu'en de certains moments nous le payons ici, dans la contrée même, jusqu'à 60 et 62 cents la livre.

Laissez-moi vous faire remarquer de plus que la vache de Jersey est infiniment plus petite que celle de Guernesey, la première est un animal de luxe, la seconde est la vraie vache du paysan, l'une est plus belle, l'autre plus utile et plus profitable.

Vos éleveurs auraient donc, ce me semble, tout intérêt à introduire au Canada la race de Guernesey qui, tout en rendant à votre excellente vache canadienne ses qualités laitières et beurrières, lui donnerait une ampleur de forme désirable et en ferait à la fois une vache laitière et une bête de boucherie, ce qui est le but à atteindre dans un pays tel que le vôtre.

Oui, mais à la condition de transformer, du tout au

Permettez-moi, mon cher confrère, en terminant cette lettre déjà longue, de vous féliciter, vous et vos collaborateurs, de l'œuvre de vulgarisation de la science agricole que vous avez entreprise et que vous poursuivez avec une ténacité si louable. Si l'agriculture fait des progrès au Canada, c'est grâce à vos conseils pratiques, et je ne sache pas, dans un pays tel que le vôtre, dont le sol constitue le principal élément de richesse, d'œuvre plus recommandable et plus digne des encouragements de l'autorité et des particuliers que celle à laquelle travaillent avec tant de zèle et d'intelligence, des journaux spéciaux, tels que le *Journal d'agriculture* et la *Gazette des Campagnes*.

Veillez agréer, mon cher confrère, l'assurance de mes sentiments distingués.

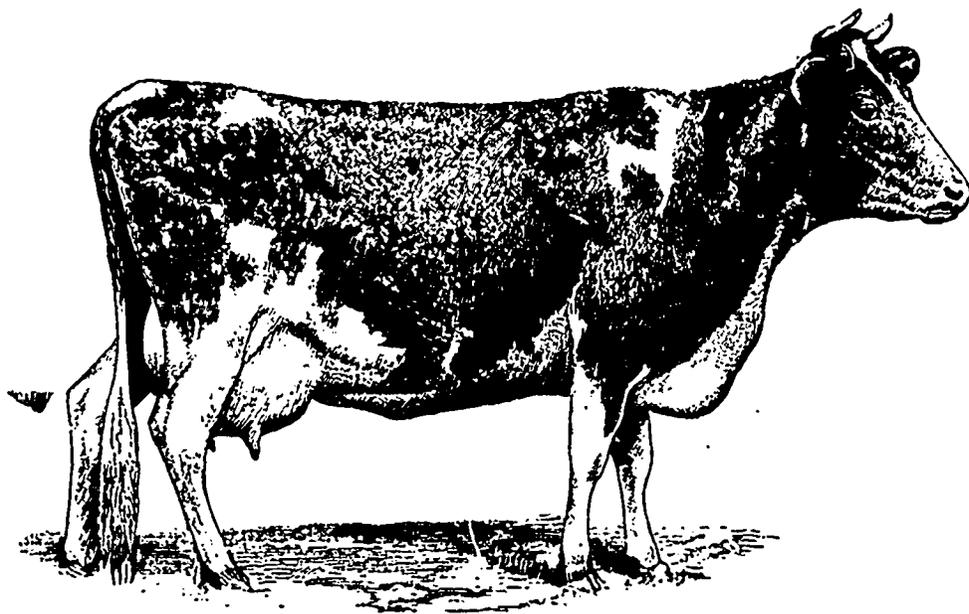
HENRI BOLAND.

Merci de nouveau, et de grand cœur.

ED. A. BARNARD.

LES JUGES DANS LES CONCOURS.

Nous recevons, d'une autorité en ces matières, la lettre qui suit :



VACHE GUERNESAISE, LADYBIRD II., 723 F.F., R.G.A.S.

tout, notre alimentation, depuis la naissance jusqu'à la boucherie, transformation qui entraînerait tout notre système de culture, — très vicieux nous l'admettons encore. Sous ces circonstances, faut-il commencer par les gros animaux, où par la production de grosses récoltes de riches fourrages ? Non pour la vente en nature mais pour le bétail ! — La parole est à notre aimable correspondant.

E. A. B.

Je vois avec une vive satisfaction que vous allez avoir votre "Livres de Généalogie." Soyez sévères, soyez impitoyables pour l'admission des animaux, REPOUSSEZ FERMEMENT ceux qui ne réunissent pas les qualités indispensables ; C'EST LE SEUL MOYEN de faire œuvre durable, ŒUVRE D'AVENIR. Cette sévérité de bon aloi occasionnera au début des contrariétés aux initiateurs du travail, elle leur vaudra des résistances, mais ils s'en féliciteront plus tard et ils en seront congratulés par leurs adversaires de la première heure quand les années auront disparu et quand les résistances auront été vaincues par l'éloquence des résultats obtenus.

Merci, mille fois, confrère. — Vos bons avis, que nous appuyons de toute nos forces dans le moment actuel, ne manqueront pas, nous l'espérons du moins, de prévaloir. Toute la valeur d'un livre de généalogie est là — et là seulement !

E. A. B.

L'Assomption, 21 avril 1886.

J'ai lu avec intérêt, dans votre intéressant *Journal d'agriculture* du mois d'avril, et aussi dans plusieurs autres numéros précédents, votre rapport pour le concours des terres les mieux tenues dans le comté de Portneuf.

Vous qui avez voix autorisée, et qui avez à cœur les intérêts des cultivateurs, tâchez donc de forcer les sociétés d'agriculture de demander des hommes compétents et de les obliger d'opérer devant le propriétaire, dans les visites sur les fermes les mieux tenues. C'est la seule manière, je crois, de rendre les opérations justes, et de faire comprendre la lettre du programme exigée par le conseil d'agriculture. Si, au contraire, les juges demandés, craignent la discussion, ou ne se sentent pas capables de donner des explications sur chaque clause ; qu'ils refusent d'agir. C'est un service qu'ils rendraient à la société d'agriculture, et principalement aux concurrents.

C'est en discutant le programme, clause par clause, devant le propriétaire, pendant la visite faite sur la ferme, que les anciennes routines disparaîtront, et que l'agriculture marchera plus rapidement dans la voie du progrès.

Quelques comtés voisins que j'ai visités, ont été très satisfaits de la manière d'opérer devant le propriétaire ; cette conduite, je pense, exempte la critique sur le jugement, et donne satisfaction aux concurrents.

Autrement les juges se renferment dans une chambre, et le